

SMITH & KRAFFT (1931), Dakar  
Agence maritime  
import-export  
Consignation, transit, camionnage

Marcel KRAFFT, co-gérant

Né à Alger, le 18 juin 1899.

Fils de Pierre Laurent *Victor* Krafft (1863-1912), agent voyer, puis ingénieur des travaux publics à Conakry (1905), Thiès (1909) et Dakar (1910), et de Rosalie Mianne.

Marié.

Employé de banque.

Transitaire.

Gérant de la [Société ouest-africaine d'entreprises maritimes](#), à Dakar (Sarl),

Administrateur de la [Société congolaise d'entreprises maritimes à Port-Gentil](#) (Gabon)(1947)

de l'Union de transitaires et agents maritimes du Sine Saloum à Kaolack (déc. 1948)

et de la [Société ouest-africaine d'entreprises maritimes](#), à Douala (S.A.)(1952).

Membre de l'Automobile-Club du Sénégal.

Consul des Pays-Bas (1949).

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Oran*, 13 mai 1912)

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Victor Krafft, née Mianne ; M<sup>me</sup> Smith Cuberthon, née Krafft ; M. Smith Cuberthon, de Dakar ; MM. Lucien et Marcel Krafft ; M. Charles Krafft <sup>1</sup>, contrôleur au Crédit foncier ; M<sup>me</sup> Charles Krafft ; M<sup>lle</sup> Paule Krafft ; M. Louis Krafft ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Fournial ; M. et M<sup>me</sup> Phillip et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Édouard Mianne, de Mascara ; M. et M<sup>me</sup> Arthur Mianne, de Mascara ; M. Louis Utéza et sa famille, d'Alger ; M. et M<sup>me</sup> Devoire, de Montélimar ; M<sup>me</sup> veuve Louët ; M. Louët, receveur des Domaines à Aïn-Témouchent, M<sup>me</sup> Louët et leur enfant ; M. et M<sup>me</sup> Paul Servajean et leurs enfants, de Porto-Rico ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Sylvestre et sa famille.

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

---

<sup>1</sup> Charles Louis Joseph Éloi Krafft : marié à Marie Lucie Picq. Dont Louis Victor Ivan Krafft (Oran, 8 août 1896-23 mai 1960) : ingénieur, chef de division aux services techniques de la ville d'Oran. Chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine d'infanterie de la 10<sup>e</sup> région (18 avril 1950).

Victor KRAFFT,  
directeur des Travaux publics à Dakar  
leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Paris,  
au Val-de-Grâce, le 10 mai 1912, à l'âge de 49 ans.

---

Étude de maître GAY, notaire à Dakar  
21, rue Thiers

---

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ SMITH et KRAFFT  
Société en nom collectif  
32, boulevard Pinet-Laprade  
(*L'Ouest-Africain français*, 9 mai 1931)

Suivant acte reçu par maître GAY, notaire à Dakar, le vingt et un avril mil neuf cent trente et un, monsieur Vivian Cuthbertson SMITH et monsieur Marcel KRAFFT, tous deux négociants, demeurant à Dakar, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'une agence maritime à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, n° 32, ainsi que l'exportation et l'importation et transit et la commission de toute marchandises et de tous produits accessoirement à cette agence, et généralement toutes opérations commerciales de représentation, de commission ou de vente, et toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités.

Cette société a été constituée pour une durée indéterminée à compter du premier janvier mil neuf cent trente-deux, chacune des parties ayant la faculté d'y mettre fin, après un préavis de six mois par lettre recommandée.

Le siège de la société est à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, numéro 32.

La raison et la signature sociales sont « SMITH et KRAFFT ».

Les affaires de la société sont gérées et administrées par les associés, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale qui n'engagera la société que lorsqu'elle aura pour objet les affaires qui l'intéressent : chacun des associés a notamment les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société auprès du Trésor Public, de la Caisse de dépôts et consignations, de l'Administration des Douanes : il peut compromettre, transiger, donner tous désistements et mainlevées avant ou après paiement.

Les associés ont apporté à la société, savoir :

Monsieur SMITH, une somme de cent mille francs ;

Et Monsieur KRAFFT, une somme de cent mille francs.

Ensemble la somme de deux cent mille francs formant le capital social.

.....

---

Le Monde colonial  
(*Paris-Dakar*, 20 novembre 1934)

Par le *Guilio-Cesare* sont arrivés : M. Krafft.

---

Le Monde colonial

(Paris-Dakar, 15 juin 1936)

Passagers embarqués sur le s/s *Banfora* du 10 juin 1936 : M. Krafft.

Petites annonces  
(Paris-Dakar, 25 mars 1947)

DISPONIBLES DAKAR  
BASCULES.  
force 500 et 1.000 kgs révisées à neuf et poinçonnées, et  
50 POIDS DE 20 KGS.  
étalonnés, 17, rue Raffenel, Ateliers Smith et Krafft. 5658

---

Petites annonces  
(Paris-Dakar, 10 août 1947)

A.V. conduite intérieure Renault primaquatre. LUGAT garage SMITH et KRAFFT 17,  
rue Raffenel. 7008

---

Étude de maître Gaëtan LEGOUY, notaire à Dakar (Sénégal), 35, rue Thiers.

---

« SOCIÉTÉ OUEST-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES »  
Société à responsabilité limitée  
Capital social : 6 000.000 de francs  
Siège social à DAKAR  
32, boulevard Pinet-Laprade

---

CESSIONS DE PARTS SOCIALES  
(Paris-Dakar, 4 décembre 1947)

1

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris du 20 septembre 1947, enregistré à Paris (2<sup>e</sup> S.S.P.) le 10 octobre 1947, volume 621 A, par le receveur qui a perçu les droits, la « SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST » (Entreprise de transports maritimes), au capital de 6.500.000 francs, dont le siège social est à Paris, rue Auber, numéro 8, a cédé à monsieur Marcel KRAFFT, agent maritime, demeurant à Dakar, 34, boulevard Pinet-Laprade, l'un des co-associés de la « SOCIÉTÉ OUEST-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES », société à responsabilité limitée au capital de 6.002.000 de francs, dont le siège social est à Dakar, boulevard Pinet-Laprade numéro 32, 1085 parts sociales, à prendre dans les 3085 qu'elle possédait dans ladite société, et ce moyennant un prix stipulé audit acte.

Lesdites parts portant jouissance au 1<sup>er</sup> octobre 1947.

II

Aux termes d'un autre acte sous signatures privées, en date à Paris, du 20 septembre 1947, enregistré à Paris (2<sup>e</sup> S.S.P.) le 3 octobre 1947, volume 140 A, par le Receveur qui a perçu les droits, la « Société anonyme de GÉRANCE et D'ARMEMENT » (S.A.G.A.), au capital de 48.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, rue Jacques-Bingen, numéro 9, a cédé à monsieur Marcel KRAFFT, sus-nommé, 415 parts sociales, à prendre

dans les 2415 qu'elle possédait dans la « SOCIÉTÉ OUEST-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES », sus-énoncée, et ce moyennant un prix stipulé audit acte.

Lesdites parts portant jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1947.

Observation est ici faite que signification de ces deux cessions de parts sociales a été faite à la « SOCIÉTÉ OUEST-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES », suivant exploit de maître Charles Diène SENHOR, huissier près la cour d'appel de l'A.O.F. et le tribunal civil de première instance de Dakar, y demeurant 139, rue Blanchot, en date du 18 octobre 1947, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Des originaux de ces cessions de parts et signification ont été déposés au rang des minutes de maître Marius LEGOUY, notaire à Dakar, le 14 novembre 1947, suivant acte reçu par lui le même jour, enregistré.

.....  
\_\_\_\_\_

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GAËTAN LEGOUY.  
NOTAIRE À DAKAR (SÉNÉGAL) 35, RUE THIERS

UNION DE TRANSITAIRES ET AGENTS MARITIMES DU SINE SALOUM"  
(U.T.R.A.M.)  
SOCIÉTÉ ANONYME  
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 DE FRANCS C.F.A.  
SIEGE SOCIAL À KAOLACK : RUE COLBERT  
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ  
(Paris-Dakar, 28 janvier 1949)

.....

Premiers administrateurs :

Monsieur Marcel KRAFFT, directeur de société, demeurant à Dakar, rue du Docteur-Guillet, n° 4 ;

Monsieur Kay LINNEMAM, directeur de société, demeurant à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, n° 37 ;

Monsieur Édouard BARDOU, directeur de société, demeurant à Kaolack, route du Port ;

Monsieur Ludovic MILLON, directeur de société, demeurant à Dakar, rue du Docteur-Guillet, n° 1.

\_\_\_\_\_

« Établissements SMITH et KRAFFT »  
Anciennement SMITH, KRAFFT et Compagnie  
Société à responsabilité limitée  
Capital social : 500.000 francs C.F.A.  
Siège social à DAKAR :  
Boulevard Pinet-Laprade, n° 32

\_\_\_\_\_

Cession de parts sociales  
(Paris-Dakar, 4 mars 1949)

Aux termes d'un acte reçu par maître Gaëtan LEGOUY, notaire à Dakar, le 9 février 1949, enregistré :

— Monsieur Marcel KRAFFT, négociant et agent maritime, demeurant à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, n° 32,

A cédé à :

— Monsieur Franck SMITH, commerçant, demeurant aussi à Dakar à la même adresse,

Cinquante parts sociales au capital nominal de 500 francs C.F.A. chacune entièrement libérées à prendre dans les 500 parts de même nature lui appartenant actuellement dans la société dénommée ÉTABLISSEMENTS SMITH ET KRAFFT, anciennement SMITH, KRAFFT ET COMPAGNIE, au capital de 500.000 francs, ayant son siège social à Dakar, 32 boulevard Pinet-Laprade.

Cette cession a été faite moyennant un prix payé comptant et quittancé au dit acte.

Par suite de ladite cession, l'article 7 des statuts a été modifié.

Deux expéditions régulières de l'acte de cession de parts sociales ont été déposées par le s soins de l'étude de Maître LEGOUY, notaire, au greffe du tribunal civil de Dakar, à la date du 3 mars 1949.

Pour extrait et mention.  
LEGOUY, notaire.

---

OFFRES D'EMPLOIS  
(Paris-Dakar, 11 août 1950)

Recherchons chaudronniers, soudeurs, tuyauteurs européens et africains. Titre précaire six mois pour industrie SOUDAN. S'adresser aux Etablissements SMITH et KRAFFT, rue de Thann, à Dakar. 3733

---

AEC 1951/281 *ter* — Société Ouest-Africaine d'entreprises maritimes (SOAEM), Dakar, 27, boulevard Pinet-Laprade.

Gérants. MM. Marcel Krafft, Raymond Dekonink [Sté navale de l'Ouest-Africain], Sté navale de l'Ouest [groupe S.A.G.A. (Rothschild)].

DAKAR

1. — COMMERÇANTS

Smith et Krafft (Établ.), 34, bd Pinet-Laprade. — Import., export. Transit. (V. annonce p. 286).

Établissements  
Smith & Krafft  
SARL, 500.000 fr.  
Consignation, transit, camionnage  
22, rue de Thann, Dakar

---

COMMISSAIRE-PRISEUR  
(Paris-Dakar, 12 décembre 1951)

Jeudi 20 décembre 1951, à 10 heures, aux magasins des Établissements SMITH et KRAFFT, 17, rue Raffanel, il sera procédé à la vente aux enchères publique» d'environ 19 tonnes 500 de café vert, mélanges Kouilou, Robusta, Indénié, Triages, en un seul lot, tel qu'il se comporte, poids reconnu sur bascule.

Mise à prix : 100.000 francs C.F.A. la tonne, loco-magasin.

L'enlèvement de la marchandise devra obligatoirement être effectué dans les huit jours qui suivront la vente.

Aucune réclamation postérieure à la vente ne sera acceptée, ni pour défaut de qualité, ni pour aucune autre raison.

Le paiement devra s'effectuer comptant.

Tous les frais pour loco-magasin, c'est-à-dire pesée, manutention, réensachage éventuel, transport, etc., seront à la charge de l'acquéreur.

Les adjudicataires paieront, entre les mains du commissaire-priseur, 2 % en sus de leur prix d'adjudication.

Les droits d'enregistrement sont à la charge du vendeur.

Requête de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, créancier privilégié de la COMPAGNIE BORDELAISE DE LA COTE D'IVOIRE\*, admise au bénéfice de la liquidation judiciaire.

---